SCIENCES PO LYON

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-42

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CANDIDATURES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non-titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée susvisée,
Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissements des établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs,
Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs,
Vu l'arrêté n°2022-32 relatif au vote électronique,
Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État,
Vu la circulaire ministérielle du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

ARRÊTE

Article 1 : La candidature suivante a été enregistrée pour le Comité social d'administration de l'établissement :

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

SCIENCES PO LYON

Civilité	Nom	Prénom	Corps d'appartenance
Madame	GARCIN-MARROU	Isabelle	EC
Madame	PARA	Fabienne	ITRF
Madame	LE NAOUR	Gwenola	EC
Madame	BERLIOZ-ARTHAUD	Rita	ITRF
Monsieur	COSTE	Clément	EC
Madame	GENOD	Béatrice	SAENES
Madame	DOLEZ	Charlotte	EC
Monsieur	DJEBILI	Yacine	ITRF
Monsieur	SOUKSAVANH	Thierry	ITRF
Monsieur	GASTALDI	Régis	ITRF

Article 2 : Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour la Commission consultative paritaire pour les agents non-titulaires :

- FSU – Fédération syndicale unitaire
- UNSA Éducation

Article 3 : Les candidatures sont déclarées recevables.

Article 4 : Aucune candidature n'a été enregistrée pour la Commission paritaire d'établissement.

Fait à Lyon, le 21 octobre 2022

La Directrice,
Hélène SURREL

SCIENCES PO LYON